

Publié le 27 août 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 27 août 2020
N° 28/2020**

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°28/2020 du 27 août 2020**

SOMMAIRE

- **Arrêtés du Maire**

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°28/2020**

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°28/2020 du 27 août 2020

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
385/2020	27/08/2020	Arrêté portant désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS nommés par le Maire

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 385/2020

Arrêté portant désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS nommés par le Maire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123- 7 à R.123-15

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 12 en plus du Maire, Président de droit, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et désignant les conseillers municipaux appelés à siéger au sein du CCAS de Villiers-le-Bel,

VU l'affichage en Mairie, le 15 juillet 2020, relatif à l'avis de publicité pour le renouvellement des administrateurs du CCAS,

VU le courrier adressé par l'UDAF en date du 07 août 2020 énonçant leur impossibilité de présenter un candidat pour le siège leur étant dévolu,

VU les propositions faites par l'Association Du Côté des Femmes, l'Association Des Donneurs de Sang, l'association Aurore, l'Association la Fondation des Amis de l'Atelier, l'Association Secours Catholique, l'Association Union Territoriale CFDT des Retraités du Val d'Oise, l'Association CREDO, Madame MARRONE Crucifiée en qualité de personne qualifiée et Madame CHERRUAU Eliane en qualité de personne qualifiée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les membres nommés par le Maire, Président du CCAS sur proposition des associations précitées, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont les suivants :

- M. BOULAY Patrice représentant des associations participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (« Association des Donneurs de Sang ») et en remplacement de l'UDAF;
- M. CORBIN Gilles en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (« CFDT Retraités Val d'Oise ») ;
- Mme DARNET GINOT Karine en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (« Fondation Les Amis de l'Atelier ») ;
- Mme CHABERT Brigitte en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Association Du Côté Des Femmes ») ;
- M. MABONZO Gérard au titre des associations participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (« président de l'association CREDO ») ;
- Mme CHERRUAU Eliane au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal .

ARTICLE 4 : Le Maire, La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et notifié aux intéressés.

A Villiers-le-Bel, le 27 août 2020

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

